

LE MOT DU GARANT



Après saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), par Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire afin d'obtenir la désignation d'un garant pour le schéma régional des carrières, j'ai été missionné pour en garantir la concertation préalable.

La CNDP est une autorité administrative indépendante dont le rôle est d'informer les citoyens, leur donner la parole et la faire entendre.

Une concertation préalable est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet plan ou programme, ce, avant que la décision ne soit prise.

Les Garants sont neutres, indépendants, impartiaux, ne donnent jamais d'avis sur le fond du projet mais facilitent le déroulement du processus de la concertation. Ils représentent la Commission Nationale du Débat Public et portent ses valeurs qui sont la transparence, la neutralité, l'argumentation et l'équivalence de traitement.

Concrètement, je serai très attentif à la qualité des informations diffusées, à la mise en œuvre des outils pour permettre l'information et l'expression du public, à la sincérité et à l'adéquation des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées : en définitive, au bon déroulement du processus de concertation. Je souhaite que cette concertation soit la plus large possible et j'invite les uns et les autres à participer, et à s'appropriier les différents moyens mis à votre disposition.

A l'issue de la concertation, je rédigerai un rapport portant évaluation sur le déroulement de la concertation en précisant les arguments exprimés et les réponses du maître d'ouvrage aux questions posées tant en réunion publique, qu'en voie dématérialisée.

Je suis à votre disposition aussi par mail directement : serge.quentin@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN, garant de la concertation préalable du schéma régional des carrières des Pays de la Loire